

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Téteghem-Coudekerque-Village

Introduction

Voici les propositions de l'Association Droit au vélo-ADAV Dunkerque, que vous pouvez reprendre dans vos engagements pour les municipales 2020. Dans l'agglomération, avec la mise en place du bus à haut niveau de service et le développement des infrastructures cyclables, des pas en avant ont été faits et on peut aller plus loin pour améliorer le cadre de vie. A nous de faire en sorte que l'agglomération dunkerquoise soit, cette fois encore à l'avant-garde et devienne plus attractive encore.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Au sein du conseil municipal, nommer un-e élu-e en charge de la voirie et des mobilités actives.

Action n°2 :

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : des réflexions avec des représentants des usagers du vélo permettront d'identifier les secteurs où la création de nouvelles pistes est nécessaire.

Action n°4 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°7 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Prévoir la mise en place de Vélorue.

Action n°8 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°9 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°10 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé en renforçant les dispositifs actuels (pôles d'échange), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°11 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°12 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Renforcer les installations en quartiers résidentiels, éligibles au programme Alvéole.

Action n°13 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°14 :

Créer une agence d'écomobilité, à l'échelle de l'intercommunalité, pour recenser et traiter les points durs et les dysfonctionnements et pour développer l'expertise marche et vélo (rencontres entre municipalité, techniciens, usagers).

Promouvoir une culture vélo**Action n°15 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°16 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°17 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°18 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°19 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°20 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°21 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.